



**HAL**  
open science

## De l'application des bonnes pratiques en situation de recherche : un premier retour d'expérience

Annie-Claude Salomon

► **To cite this version:**

Annie-Claude Salomon. De l'application des bonnes pratiques en situation de recherche : un premier retour d'expérience. 2014. halshs-01529979

**HAL Id: halshs-01529979**

**<https://shs.hal.science/halshs-01529979>**

Submitted on 1 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## De l'application des bonnes pratiques en situation de recherche : un premier retour d'expérience

par Annie-Claude SALOMON

### Introduction

Envisager l'analyse secondaire d'entretiens de recherche suppose de s'assurer de sa faisabilité sur un double aspect : la validité des matériaux initialement recueillis d'une part et les conditions juridiques et déontologiques de leur réutilisation d'autre part<sup>1</sup>.

La question de la validité des matériaux initialement recueillis recouvre non pas la « validation » de la recherche initiale, au sens de la vérification de la démarche (depuis l'examen de la problématique posée jusqu'à celui de l'exploitation et de l'analyse qui est tirée du corpus constitué), mais plutôt le repérage de la richesse des données réunies, c'est-à-dire tant les entretiens eux-mêmes que les métadonnées ou données de contexte. Envisagée sous cet angle, la question posée devient celle de la formalisation des pratiques de recherche visant au recensement de ce qui est indispensable à l'exploitation primaire d'un corpus, et *a fortiori* à son analyse secondaire. L'enjeu est de parvenir à une transparence minimale de la démarche initiale — sans empiéter sur la propriété intellectuelle du chercheur ni sur la légitimité de ses choix méthodologiques — et à la capitalisation de l'ensemble des données nécessaires à une exploitation, qu'elle soit primaire ou secondaire.

Si la diversité des pratiques manifeste souvent une méconnaissance des règles juridiques, il est tout autant remarquable que les chercheurs soient extrêmement sensibles à la protection de « leurs » répondants. Aussi il n'est pas rare d'entendre : « *J'ai garanti que l'anonymat serait respecté...* », « *Je me suis engagé à ne pas divulguer ses propos...* ». La relation de confiance qu'ils ont établie ne souffre pas d'être mise en péril par l'hypothèse d'une autre utilisation que celle qui fait l'objet du contrat de départ. « *Lors d'un entretien les enquêtés répondent en fonction d'un sujet donné et je ne sais pas si je peux partager mes données*<sup>2</sup> ». C'est bien intuitivement au principe de finalité<sup>3</sup> de la recherche qu'il est ainsi fait référence, même si le terme consacré n'est pas employé.

Propriété intellectuelle, finalité de recherche, mais aussi consentement éclairé sont autant de principes juridiques qui fixent un cadre, mais ne résolvent pas toutes les questions que pose l'analyse secondaire. Pas plus que l'épistémologie ne permet de régler la diversité des situations de recherche.

Ce constat a conduit le groupe CAPAS (Capitalisation et Analyse Secondaire) à mener une démarche originale qui s'attache à solliciter des praticiens du qualitatif, avec toute la diversité possible, et à leur demander d'identifier les freins principaux à l'analyse secondaire d'entretiens de recherche au cours d'ateliers de travail poursuivis par des séances thématiques plus ciblées. L'explicitation des usages, partagés ou non, est l'étape indispensable avant de seulement envisager la rédaction d'un guide des bonnes pratiques. Cette formalisation pourrait dès lors servir de référence à toute nouvelle recherche conduite à partir de matériaux qualitatifs, à leur éventuelle réexploitation mais aussi à l'enseignement des méthodes qualitatives dont il apparaît qu'elles relèvent souvent et parfois heureusement du bricolage (Pinson, & Sala Pala, 2007).

Dans le même esprit, une expérimentation a été réalisée avec une équipe de chercheurs de l'UMR PACTE<sup>4</sup> à l'occasion d'un programme de recherche donné, acceptant de se placer dans l'hypothèse d'une analyse secondaire des entretiens qu'ils allaient réunir. Quels seraient notamment les éléments indispensables à la capitalisation d'entretiens ? La contribution des chercheurs directement impliqués dans le processus permet d'approcher la réalité des difficultés du terrain et d'envisager leur résolution de façon très concrète, qu'il s'agisse de la définition des métadonnées requises ou de la façon de recueillir le consentement des répondants à la réutilisation de leur entretien, dont la loi fait obligation.

1. Nous développons ici le premier point. Le développement du second aspect, juridique et déontologique, fait l'objet d'un texte d'Anne-Marie Benoit, dans lequel l'auteur présente l'environnement juridique des données qualitatives.

2. Ces quelques *verbatim*s sont issus du groupe de travail réuni autour des pratiques dont le compte rendu fait l'objet du point 2 de ce texte.

3. Pour la définition des différents termes, se reporter à Mallet-Poujol (2004).

4. PACTE (Politiques publiques, Action politique, Territoires) est une Unité Mixte de Recherche CNRS/IEP/UPMF/UJF n°5194.

Nous présentons ici ces deux démarches conduites en 2006 et 2007, dans la poursuite de la réflexion engagée lors des *Journées d'étude internationales sur l'analyse secondaire en recherche qualitative*<sup>5</sup>.

Bien que partielles, les réponses apportées aux questions soulevées confortent l'intérêt de travailler à l'émergence d'un guide de bonnes pratiques qui confère sa légitimité à la recherche qualitative, en réponse aux critiques dont elle est parfois l'objet, et ce dans le respect des répondants. S'appuyant sur des retours d'expérience, cette démarche permet d'étayer une réflexion générale qui associe différentes institutions académiques, les associations professionnelles (AFS, AFSP<sup>6</sup>), la Recherche & Développement du secteur industriel et ultérieurement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

### Réflexion autour des bonnes pratiques

Avec la contribution de la plupart des intervenants français aux journées CAPAS, un groupe de travail s'est constitué avec une vingtaine de participants qui ont témoigné d'un intérêt partagé pour ce projet, forts de leur diversité disciplinaire (sociologie, science politique, géographie et territoires, psychologie sociale...), statutaire (chercheurs confirmés, doctorants, ingénieurs) et institutionnelle (CNRS, EDF/GRETS, Universités). Un premier atelier de réflexion<sup>7</sup> a permis au groupe de s'approprier la problématique initiale de la façon suivante : « Y a-t-il des conditions nécessaires et suffisantes pour qu'un corpus de données qualitatives puisse être réutilisé ? » Il est tout à fait remarquable de réunir un tel panel de praticiens qui acceptent de discuter des problèmes rencontrés dans leurs pratiques et de se mettre d'accord sur une vision commune de la démarche de recherche.

Partageant expériences et pratiques, bonnes ou mauvaises, les participants ont ainsi précisé ce qu'on entend par données qualitatives et recensé les différentes questions auxquelles ils font face au quotidien dans l'exercice de leur métier de chercheur qualitatif :

- diversité et disparité des matériaux : entretiens (individuels ou de groupes, ethnographiques ou décontextualisés...), archives, documents administratifs, bases de données... ;
- insuffisance de rigueur (« techniques de bric-à-brac ») pour la collecte d'entretiens, le stockage et la capitalisation des données ; ainsi, la retranscription est loin d'être systématique ;
- transparence inégale des processus et rapport ambivalent à la confidentialité ;
- rapport aux outils et aux logiciels d'exploitation, pour lesquels on relève une motivation et un niveau de pratique très variables ;
- enseignement des méthodes insuffisant.

Ces questions alimentent une sorte de déficit de légitimité scientifique de la démarche qualitative et *a fortiori* de l'analyse secondaire. Pour autant, la nécessité de rationalisation des ressources — que ce soit pour réutiliser des données difficiles d'accès, pour la comparaison, ou dans un cadre de travail collaboratif — est aujourd'hui un des leviers qui semble favorable pour l'évolution des pratiques.

Un autre des éléments frappants de cet échange d'expériences est le manque de formalisation des pratiques et du même coup, l'expression par les plus jeunes (doctorants, post-doc...) d'une insuffisance de formation. La mise en œuvre d'un terrain est trop rarement accompagnée d'un cadrage déontologique voire même méthodologique, d'où l'intérêt manifesté pour les travaux du groupe.

A partir d'une première synthèse des débats suscités par la réflexion engagée sur les conditions de réutilisation d'un corpus d'entretiens et avant même de pouvoir évaluer son incidence sur l'analyse secondaire, un travail préalable de mise à plat l'ensemble de la démarche initiale de constitution d'un corpus s'est imposé. Loin d'être triviale, une telle réflexion touche de fait à des concepts de qualité en recherche : transparence et traçabilité de la démarche, confidentialité et pérennité des données, visant à permettre la reproductibilité et la cumulativité des recherches. Le Ministère de l'Enseignement

5. « L'analyse secondaire en recherche qualitative : utopie ou perspectives nouvelles ? », *Journées d'étude internationales*, organisées par le groupe CAPAS ; MSH-Alpes, Grenoble, 3 et 4 Novembre 2005.

6. AFS : Association française de sociologie ; AFSP : Association française de science politique.

7. Ce groupe de travail est conduit par Anne-Marie Benoit et Annie-Claude Salomon (PACTE- /CNRS/Université de Grenoble).

supérieur et de la Recherche<sup>8</sup> définit ainsi le concept : « la qualité **en** recherche concerne **la qualité des approches et des procédures** et non la qualité **de** la recherche proprement dite dont l'évaluation ne peut être conduite que par les pairs ».

Trois axes de travail ont été dégagés sur des questions concrètes discutées en sous-groupes. S'intéresser aux acteurs du qualitatif, tout d'abord, permet de poser les interactions et responsabilités respectives des chercheurs, des institutions, des répondants et des enquêteurs. Afficher l'importance de la prise en compte du contexte de la recherche initiale, ensuite, oblige à définir les éléments indispensables à réunir, tels que la problématique et les finalités de la recherche, ou encore les conditions de réalisation du terrain. Enfin, la réflexion sur la méthodologie, les processus et outils mis en œuvre peut permettre de parvenir à une certaine harmonisation des pratiques. Ce dernier axe n'est pas à proprement parler développé ici, mais il devra s'appuyer sur un bilan de l'expérimentation conduite à PACTE (programme de recherche FJP) présenté au point 3 ci-dessous.

#### *Les acteurs du qualitatif*

Par acteurs du qualitatif, on entend en effet trois types d'intervenants dans la production du corpus qui « génèrent » des règles déontologiques spécifiques ou similaires :

- Le répondant : les engagements qui doivent être pris à son égard portent sur la notion d'anonymat et de droit d'auteur ;
- Le commanditaire ou l'institution : collectées dans le cadre d'un contrat, ou produites pour la recherche, les données sont à distinguer des résultats en terme de propriété, et de confidentialité ;
- Le chercheur : soucieux du contrat de confiance instauré avec ses interviewés et de l'engagement de confidentialité, il méconnaît pourtant des prescriptions visant sa propre collecte, telles l'anonymisation, le droit de suite (et de modification) ; de même pour le partage des données (avec son institution) ou encore l'étendue de sa responsabilité pénale.

#### *La contextualisation des données*

Le deuxième axe de travail concerne la prise en compte du contexte de la recherche initiale pour que l'analyse secondaire soit *seulement* envisageable. En effet, la question préalable est de savoir quelles sont les informations (métadonnées) indispensables à sauvegarder pour permettre l'analyse secondaire des matériaux collectés. Y répondre suppose d'avoir déjà explicité quelles seront celles qui sont nécessaires pour l'analyse primaire. Pour évident que cela semble, il est sans doute utile de les préciser ici : les informations sur la personne, les conditions de production et sa qualité.

Certains obstacles de nature juridique (la qualification des données, le principe de finalité, la propriété intellectuelle sur le guide d'entretien, la propriété intellectuelle sur le contenu de l'entretien) auxquels pourrait répondre un guide des bonnes pratiques, s'opposent à ce que soient réunis ces éléments. C'est notamment l'objet de la poursuite des travaux du groupe qui vise à élaborer un ensemble de recommandations susceptibles d'être proposées à la communauté scientifique *via* les associations professionnelles telles que l'AFS et l'AFSP, dès lors qu'elles sont le fruit des réflexions interdisciplinaires et après validation par la CNIL.

### **L'expérimentation du consentement et perspectives de réutilisation**

A l'occasion du programme de recherche « Formation du Jugement Politique » (FJP)<sup>9</sup>, l'équipe de chercheurs en charge du terrain qualitatif<sup>10</sup> avait à réaliser un certain nombre d'entretiens semi-

8. La qualité EN recherche traite de l'ensemble des bonnes pratiques scientifiques à respecter dans les travaux de recherche. Il ne faut pas confondre cette notion avec celle de la qualité DE la recherche, qui est du ressort des instances d'évaluation de la recherche (Comité national d'évaluation de la recherche, Conseil supérieur de la recherche et de la technologie). Voir les sites suivants : <http://qualite-en-recherche.cnrs.fr/> et <http://www.quares.fr/>.

9. Formation du jugement politique (FJP) – Election présidentielle 2007 : programme de recherche de Pacte-IEP/CNRS Grenoble, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, le ministère de l'Intérieur et l'institut BVA.

10. La conduite du terrain qualitatif du programme FJP était assurée par Stéphanie Abrial (PACTE-IEP/CNRS) et Dietmar Loch (UPMF-PACTE-IEP) qui ont accepté et encouragé l'ensemble de la démarche.

directifs pour contribuer à une meilleure connaissance des territoires objets de l'étude. Cette équipe, réunissant tant des chercheurs confirmés que des doctorants ou des ingénieurs « de terrain », a accepté d'envisager d'emblée l'hypothèse d'une capitalisation des matériaux à recueillir, pour une analyse secondaire ultérieure. La notion de capitalisation, et non de simple stockage, représente un enjeu important à faire comprendre, dans la mesure où elle implique de mettre à plat l'ensemble de la démarche de recherche. C'est ainsi que dès les premières réunions de travail sur la problématique, la cible visée, l'organisation du terrain, etc., l'équipe a défini quels seraient, autour des entretiens, les éléments indispensables du contexte à engranger pour qu'une réexploitation soit possible. Elle a également pris en considération les recommandations juridiques *a minima*, plus particulièrement centrées sur le respect du répondant, dont le recueil du consentement est la pierre angulaire. Deux réflexions ont été menées en parallèle : l'une visant à mettre au point cette lettre de consentement, l'autre à préparer une structure de stockage des entretiens.

#### *La lettre de consentement*

La démarche de présenter une lettre de consentement à la personne à interroger était loin d'être acquise, et en premier lieu par les chercheurs : « *Je ne me vois pas demander à la personne de signer un consentement alors que je lui ai garanti l'anonymat !* ». En effet, la pratique veut que pour faire accepter un entretien, l'enquêteur déploie des arguments essentiels qui doivent convaincre la personne de la confidentialité de l'échange, de l'anonymat, de la sécurité du dispositif de conservation mais aussi de l'exclusivité de ses propos pour cette recherche. Si l'accord tacite verbal peut sembler suffisant pour la recherche primaire, il ne l'est plus dès lors qu'il s'agit de réutiliser cet entretien pour un nouveau projet : il s'agit alors d'une finalité nouvelle qui requiert un consentement éclairé de la personne interviewée.

Au cours des réunions de mise au point du guide d'entretien, cette question a été présentée comme une expérimentation nécessaire pour envisager ne serait-ce que la conservation des entretiens. En effet, permettre aux personnes interrogées d'exercer leur droit de rétractation suppose déjà d'être en mesure de retrouver l'entretien sous toute forme existante (enregistrement audio, transcription texte...). Dès lors que nous devons pouvoir organiser cette conservation, avec les éléments descriptifs nécessaires, il devenait possible de pousser plus loin l'idée de la réutilisation éventuelle ultérieure des entretiens du corpus de ce programme. Mais dans un premier temps, ce sont surtout les réticences des enquêteurs qu'il a fallu vaincre.

Au final, la lettre de consentement (cf. Encadré 1) n'a pas pu être testée à l'ensemble des 44 personnes interrogées, n'étant pas complètement opérationnelle au tout début de la période d'enquête. Sur les 31 personnes à qui elle a été présentée<sup>11</sup>, ce sont finalement 20 personnes qui l'ont signée, ce qui représente plutôt un bon taux d'acceptation, étant donné les propres réticences des enquêteurs.

#### Encadré 1 : Lettre de consentement à la réutilisation d'un entretien

<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous venez de participer à une enquête pour une recherche universitaire et nous vous en remercions.</p> <p>Nous nous engageons à assurer la confidentialité de cet entretien. L'ensemble de vos propos seront rendus entièrement anonymes. La conservation de l'entretien sera réalisée dans le laboratoire PACTE, dans les meilleures conditions de sécurité.</p> <p><b>Pour un autre projet de recherche, accepteriez-vous qu'il soit réutilisé ?</b></p> <p>J'accepte la réutilisation de l'entretien réalisé le : /____/____/2007/</p> <p>Par : /_____/_____/ (nom et prénom de l'enquêteur)</p> <p>oui /____/ non /____/</p> <p>Nom et prénom (du répondant) : /_____/</p> <p>Signature</p>
--

Du côté des enquêtés, les réactions enregistrées sont rarement négatives, plutôt interrogatives. Les personnes perçoivent en effet la contradiction qu'il y a à leur garantir d'un côté l'anonymat tout en

11. Quelques envois par courrier ont été faits *a posteriori*, qui n'ont pas abouti, faute de relance personnalisée par téléphone sans doute.

leur demandant de l'autre de signer une lettre de consentement nominative, comme l'indique la loi. Il faut alors expliquer plus précisément les modalités d'exercice des droits du répondant (droit d'accès et de rectification, droit de rétractation et d'opposition<sup>12</sup>), autant de subtilités qui trouveraient fort à propos leur place dans un fascicule explicatif officiel s'il en existait. Pour permettre à une personne requérante de revenir sur ses propos, encore faut-il pouvoir être en mesure d'identifier les documents ou fichiers correspondants. La gestion rigoureuse d'une table de correspondance entre les noms de fichiers (anonymisés) et une lettre de consentement dûment référencée, conservée séparément des données de la recherche auprès de l'institution garante, est indispensable et ce dispositif doit être expliqué pour lever cette contradiction entre la garantie de l'anonymat et la signature d'un consentement.

En revanche, plus que le principe lui-même, les termes mêmes du consentement sont discutés. En effet, après un préambule portant sur les conditions de confidentialité, anonymat et sécurité de conservation, la demande d'accord est formulée ainsi : *Pour un autre projet de recherche, accepteriez-vous qu'il (l'entretien) soit réutilisé ?* C'est le terme de « réutilisation » qui s'avère ambigu et mal choisi, provoquant des questions précisées sur le but de cette réutilisation. Un formulaire développé par l'ESDS (*Economic and Social Data Service*) visant à promouvoir un consentement informé pour les projets de recherche en général pose ainsi l'éventualité de la réutilisation, parmi toute une batterie d'autres questions<sup>13</sup> : *J'accepte que les transcriptions (conformes aux conditions indiquées ci-dessus) soient archivées et utilisées par d'autres chercheurs « bona fide » (i.e. de bonne foi).* Il serait sans doute préférable d'utiliser cette formulation, plus claire, voire de reprendre d'autres rubriques du formulaire de l'ESDS. Notre première expérience du recueil d'un consentement, bridée par la crainte d'en dire trop, de fragiliser les enquêteurs-chercheurs sur un terrain un peu sensible (les opinions politiques en période électorale), est à reconduire en l'améliorant. Néanmoins, la bonne acceptation par les personnes interrogées est un encouragement certain.

#### *Quelle structure de stockage en vue d'une réutilisation ?*

L'expérimentation conduite pour le projet FJP donne l'occasion de poser les bases d'un archivage à des fins de sauvegarde mais aussi de réutilisation éventuelle pour une recherche produite au sein de PACTE. Il faut y ajouter l'intérêt plus institutionnel. Il s'agit en effet de mettre en place des standards permettant la constitution d'un fonds commun scientifique (dans un objectif de rationalisation et de partage des ressources), de permettre aux chercheurs de s'approprier les dispositifs réglementaires (garantie de protection des données et des répondants, respect de la propriété intellectuelle) et d'évaluer les risques de dommage social et personnel<sup>14</sup> inhérent à ce type de recherche.

Dans le cadre de ce projet de recherche précis, deux objectifs très concrets sous-tendent la conception d'une structure de stockage, légère mais fiable. Il s'agit tout simplement d'accompagner le travail des équipes d'enquêteurs-chercheurs au fur et à mesure de la collecte des entretiens, et aussi de garantir l'accès ultérieur aux « matériaux » recueillis pour les répondants (obligation légale) et pour les chercheurs futurs (hypothèse de l'analyse secondaire).

#### Accompagner le travail de l'équipe FJP

L'espace de travail partagé, structure légère mais fiable, créé pour l'équipe FJP<sup>15</sup>, permet à chacun d'accéder à tous les documents nécessaires pour préparer le terrain et réaliser ses entretiens :

- la lettre de mission : sorte de « passeport officiel » facilitant la mise en confiance de la personne à interviewer, garantie qu'il ne s'agit pas d'une démarche commerciale mais bien d'un protocole de recherche tout à fait officiel ;
- le guide d'entretien et les consignes d'utilisation : mis au point par les responsables du terrain qualitatif, testés par chaque enquêteur lors d'un entretien-pilote avec retour en groupe

12. Sur ces termes, voir dans cet ouvrage le chapitre d'Anne-Marie Benoit.

13. Voir le formulaire "*Example consent form for research projects in general*" sur le site de l'ESDS : <http://www.esds.ac.uk/aandp/create/consentgen.asp>

14. Cette notion de dommage social et personnel est précisée par le Code de conduite professionnel et éthique RESPECT qui fixe les lignes de conduite concernant la recherche socio-économique en Europe : voir le site <http://www.respectproject.org>

15. Que Thierry Bontems, responsable des systèmes d'information à PACTE, soit remercié pour l'accompagnement précieux qu'il a accordé à l'équipe tant pour la mise en œuvre des espaces de travail que pour la gestion des fichiers audio numériques ou les diverses innovations développées.

pour mise en commun des observations, difficultés rencontrées et validation définitive du guide ;

- le tableau des caractéristiques signalétiques : pour recueillir les données indispensables à la validation du protocole d'enquête (composition de l'échantillon interrogé représentant la diversité de la population-cible et des points d'enquête retenus)<sup>16</sup> ;
- les notes descriptives de l'entretien : un canevas pour relever les éléments du contexte propre à chaque entretien, la situation ambiante, les faits marquants lors de son déroulement, la relation enquêteur/enquêté, l'auto-évaluation de la conduite de l'entretien... mais aussi des informations précises et indispensables à la gestion ultérieure des données (numéro de l'entretien, nom de l'enquêteur, nom du fichier d'enregistrement, date, heure et durée, etc.) ;
- les notes d'observation ethnographique : pour recueillir les éléments permettant une meilleure connaissance du terrain, des lieux où les choses se déroulent, de l'environnement de la personne interrogée ;
- la lettre de consentement (voir plus haut).

A partir de cette organisation de travail, étaient réunis l'ensemble des éléments nécessaires non seulement pour l'exploitation initiale des entretiens pour le programme FJP, mais pour une réutilisation éventuelle ultérieure.

Garantir l'accès aux données recueillies

Répondre à cet objectif impose de réfléchir à la façon de gérer une double obligation : l'anonymisation, pour empêcher toute atteinte à la vie privée, et le droit de rétractation, pour garantir à la personne le retour à son propos.

Dans la phase d'exploitation initiale, l'anonymisation des entretiens est toute relative. L'équipe de chercheurs, qui a elle-même réalisée les entretiens, est imprégnée de « son terrain ». Derrière les transcriptions, les personnes interrogées sont encore et surtout des rencontres faites au hasard de la sélection téléphonique, ou au gré de la prise de contact dans un café, des contacts plus ou moins faciles, en tous cas marquants. Et tous ces ressentis, inénarrables dans la note descriptive de l'entretien, contribuent à ce fameux handicap opposable à l'analyse secondaire d'un corpus constitué par d'autres : l'impossible mesure des effets de la relation entre le chercheur et son objet.

Pour autant, l'anonymisation est techniquement réalisable à faible coût si l'on considère au moins les transcriptions. Pour les données audio, la voix en tant que donnée nominative pose d'autres problèmes abordés dans le guide des corpus oraux (Baude, 2006). L'application d'une charte de nommage des fichiers audio dès leur réception, permet d'effacer toute référence nominative (lieu de l'interview, identité, date, etc.) et d'attribuer un nom de fichier standardisé et neutre. En revanche, c'est à ce stade qu'il convient d'établir un tableau de correspondance entre la référence de l'entretien d'origine (nom de l'enquêteur, date et lieu de l'interview, signalétiques de la personne interrogée), le nom de fichier standardisé, et l'existence ou non d'une lettre de consentement à la réutilisation. Ce tableau, conservé par l'institution responsable juridiquement<sup>17</sup> de la conservation des entretiens, doit lui permettre de garantir si besoin, le retour au discours produit par chacune des personnes interrogées.

C'est d'ailleurs par la publicité faite à ces dispositions précises de sauvegarde et de bonne conservation des données que l'assurance est faite aux enquêtés que leurs propos sont respectés. C'est de cette façon que les chercheurs-enquêteurs, connaissant ces règles de conservation, peuvent les présenter de façon convaincante aux personnes. Un document descriptif des procédures d'anonymisation, de sauvegarde et de conservation remis à l'enquêté — qui y trouverait toutes ces informations ainsi que les coordonnées de l'institution responsable de l'étude — serait un bon support pour lever ses réticences, et ce d'autant plus qu'il serait accompagné d'une charte de pratiques professionnelles.

L'objection souvent entendue « *il est déjà difficile d'obtenir l'autorisation d'enregistrer, alors il sera difficile d'obtenir une signature sur une lettre de consentement* », tombe toute seule si dans le

---

16. Les informations sur la personne sont similaires aux variables signalétiques des données quantitatives : date de naissance, sexe, profession, région, toutes caractéristiques qui définissent initialement l'échantillon recherché. S'y ajoutent les informations telles que les noms des fichiers et la longueur des transcriptions par exemple.

17. Dans ce cas précis, il s'agit de la direction de l'unité de recherche PACTE.

même cadre de confiance que le chercheur établit avec l'enquêté, il peut afficher que son travail s'inscrit dans une charte officiellement reconnue de pratiques professionnelles éthiques et déontologiques.

Pour parvenir à un projet de guide des bonnes pratiques que la communauté des chercheurs puisse s'approprier valablement, il est essentiel que leur consultation soit menée dès l'amont. C'est plutôt par la mise en commun des approches et des expériences que la voie vers un consensus est à rechercher. Dès lors, il est permis d'envisager que les conclusions et propositions de ce groupe de travail puissent être ensuite acceptées par d'autres et débouchent sur un protocole de pratiques professionnelles reconnu plus largement dans la communauté scientifique et validé par des institutions comme la CNIL.